

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 553 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'établissement public la Maison des métaux (11e)

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à la subvention d'équipement avec l'établissement public la Maison des métaux ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'établissement public la Maison des métaux, dont le siège social est situé 94 rue Jean-Pierre Timbaud, (11e) Paris pour la réalisation de la tranche 2013 de son programme prévisionnel d'investissement 2013-2015, et en particulier le changement de son logiciel comptable.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, nature 2042, ligne VE40003, Provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 900-10-99-010 n° d'individualisation 13V00458DAC N° d'AP 13 03546.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.